

PROCEDURE Gestion des créances (10/09/2018)

QUOI	QUI (mise en œuvre)	OU	QUAND (délais)	COMMENT	POURQUOI
Facturation	F. LEAUTE	LIGUE	Tous les mois (périodicité à définir)	Mail (ou courrier)	Prestations Matériel Amendes Conventions Autres demande des clubs
Relance	F. LEAUTE	LIGUE	30 jours fin de mois écoulé	Mail (ou courrier)	1er Rappel
Relance	F. LEAUTE	LIGUE	60 jours fin de mois écoulé	Mail (ou courrier)	2ème Rappel
Intervention téléphonique	B. SIONNEAU	LIGUE	90 jours fin de mois écoulé	Contact club	Ecouter les arguments du club
Mise en demeure	B. SIONNEAU + élu	Envoi de la LIGUE	120 jours écoulés	Courrier LR + copie mail au Comité	Mettre le club en obligation
Mise en place sanctions	Responsable de branche	Commission	150 jours écoulés	Courrier au club + Comité	Faire respecter les règlements
Mise en créance douteuse	F. LEAUTE	LIGUE	Après refus de règlement du club	Comptabilité au moment du bilan	Gestion des créances comptablement
Validation de la sanction	Bureau	Réunion de bureau	Liste à chaque réunion	Validation par les membres	Officialiser les décisions